(N° 246.) SAMEDI, 12 JANVIER 1823.

On s'abonne à Lyon, place Saint-Jean, N° 3; et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes.

Le Précurseur

Journal de Lyon & du Midi.

Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

EXTÉRIEUR.

PAYS-BAS.

BRUXELLES, *le 6 janvier.*

Une lettre de Madrid marque que la jeune et intéressante princesse de Saxe, épouse de Ferdinand VII, affectée des orages qui entourent le trône d'Espagne, se trouve dans un état de langueur qui donne des inquiétudes. Aucune dissipation, aucun plaisir, et toujours des craintes, telle est la position où se trouve cette princesse, dont les qualités du cœur et de l'esprit méritaient un sort plus doux. Rarement elle sort du palais pour prendre l'exercice de la promenade.

— On mande de Hanovre qu'on vend dans les magasins de musique de cette ville, des walses à l'Ypsilanti.

POLOGNE.

VARSOVIE 12 *décembre.*

Par ordonnance du Vice-Roi du 6 de ce mois, toutes les sociétés secrètes, quelque soit d'ailleurs leur objet sont défendues dans le royaume.

Il est également défendu aux Polonais de s'allier à des sociétés étraugères qui auraient une tendance politique ou qui seraient défendues dans le pays où elles sont formées.

AUTRICHE.

TRIESTE, 26 *décembre.*

Nous avons reçu des nouvelles du Péloponèse, qui confirment la prise d'Arta.

En même tems, on mande de Corfou, que Chourchid-Pacha aurait pris Lithariza, partie essentielle des fortifications de Janina.

Cette dernière nouvelle n'est donnée que par un seul correspondant de Corfou : aucun des autres n'en fait mention. Cette circonstance, jointe à l'importance de l'événement, s'il était réel, fait encore suspecter la vérité de ce rapport.

ITALIE.

GÊNES, 5 *janvier.*

Chaque jour nous découvre quelque nouveau désastre causé par l'ouragan du 25 décembre passé.

A l'exception de la tempête du 10 novembre 1613, où 44 bâtimens périrent dans le port, les annales de notre ville n'offrent pas d'exemple d'une semblable catastrophe. Encore alors, le môle neuf n'était pas construit, et le môle vieux était moins long de 500 palmes.

Le nombre des navires qui ont péri dans cette dernière tempête, est de quarante-cinq, non compris les bateaux et chaloupes, et une quinzaine de gros bâtimens qui étaient au radoub.

Trois bâtimens ont péri au golfe de Spezia; ils venaient de Livourne.

Au Cervo, de 16 navires qui se trouvaient en rade, 10 ont péri; huit de ces derniers étaient sans cargaison. Un seul mousse a perdu la vie.

Le brigantin français du capitaine Dupuy, chargé d'huile, a péri corps et biens dans la rade Dell'Arma.

Le brick du capitaine Borreo, sous pavillon français, a également fait naufrage dans la rade de St-Remo.

Treize petits bâtimens ont péri à Alassio. Tout leur chargement montait à 350 tonneaux.

A Port-Maurice, onze navires ont également fait naufrage.

Il resterait à parler des ravages de la terre ferme; mais déjà nos rapports ont porté le deuil dans bien des familles; nous garderons le silence sur cette partie de nos malheurs.

ESPAGNE.

MADRID, 30 *décembre.*

(Par voie extraordinaire, par Paris.)

La députation provinciale, la municipalité et la milice nationale de Cadix ont, en date du 21 décembre, adressé aux cortès la pièce suivante :

Aux cortès.

La députation provinciale de Cadix, qui se vit, il y a peu de temps, dans la dure nécessité d'interrompre les travaux du congrès national, pour lui exposer les griefs et les craintes de cette province et de tout le peuple espagnol, élève aujourd'hui avec la plus vive joie ses accens vers ce même congrès, pour lui manifester les sentimens de sa gratitude personnelle, et en même temps la reconnaissance publique pour sa détermination du 15 du courant. Cette détermination a calmé les méfiances des amis d'une juste liberté, a dissipé l'inquiétude générale et fixé le sort de la patrie en assurant son salut. Elle allait être plongée dans l'abîme de la discorde, quand l'auguste voix de ses pères, signalant au monarque l'écueil vers lequel on le conduisait, lui a indiqué l'unique voie pour éviter le précipice et conserver intact le précieux dépôt du pouvoir, aussi nécessaire pour soutenir la dignité du gouvernement que pour maintenir l'ordre et l'obéissance des sujets.

Le ministère actuel n'a pas la force morale nécessaire, a dit le suprême oracle de la nation. Voilà la sentence de réprobation des ministres (sentence sans appel), et la justification des motifs qui ont alarmé la province de Cadix, et forcé les autorités à agir. Un ministère qui a perdu la force auxiliaire de l'opinion ne peut plus diriger l'état; il ne peut se faire obéir, même quand il aurait la force physique, qui lui manque, parce qu'il lui est impossible de conduire douze millions d'hommes par une perpétuelle contrainte contre leur jugement et leurs désirs. Et quelle force morale ont des hommes mésestimés, accusés, repoussés par l'opinion de ceux mêmes qui doivent obéir à leurs ordres? Si, dénué de cette force morale, le ministère ne peut, comme l'ont déclaré les cortès, ni *diriger heureusement le gouvernement de la nation*, ni *soutenir et faire respecter la dignité et les prérogatives du trône*, il faut qu'on l'éloigne de l'administration de l'état, et c'est avec justice qu'on a réclamé cet éloignement.

Cependant les premières suppliques dirigées vers le trône, dont le ministère fermait les avenues, n'ayant point été entendues, les représentations faites à la députation permanante, ayant été sans efficacité, attendu qu'elle ne pouvait leur donner suite jusqu'à la prochaine législature; quelle ressource restait-il au peuple et aux magistrats, lorsqu'ils ne pouvaient s'adresser aux cortès extraordinaires, limitées aux objets qui avaient motivé leur convocation? La seule qu'ils adoptèrent à la fin, triste ressource sans doute, mais inévitable pour ne pas abandonner l'état aux périls qui le menaçaient, la suspension de l'obéissance aux ordres qui paraissaient suspects.

Cette opposition était le seul moyen de déjouer des mesures qui pouvaient être funestes à la liberté publique, et d'inspirer au ministère le sentiment de sa faiblesse, afin qu'il engageât le monarque à provoquer le jugement des cortès, dans lesquelles résidait le salut. Sans cette résistance, non au trône, mais à ses ministres, lors même que la défiance qu'on axait de leurs intentions n'eût pas été fondée, il est certain du moins que le combat des passions, que la division des partis, l'inefficacité des ordres de l'autorité, l'anarchie populaire et toutes les calamités qu'elle produit, calamités prévenues par la détermination du congrès, n'auraient jamais été arrêtées, ou du moins l'eussent été bien tard. Tel a été l'unique objet des autorités dans leurs décisions et dans leurs adresses; ils n'avaient pas l'ambition d'un commandement qu'elles n'ont jamais pu ni voulu conserver contre le gré du gouvernement de la nation, elles n'entendaient pas désobéir au roi qu'elles ont juré de défendre, et que la constitution reconnaît. Cet objet a été heureusement rempli : il justifiera toujours l'esprit qui conduisait les autorités de Cadix, quoiqu'elles aient dû sortir du sentier légal que le ministère leur avait fermé pour s'y retrancher.

Placées entre le peuple et le trône, comment les autorités de la province auraient-elles pu étouffer les craintes et les clameurs de leurs administrés, sans les forcer de pourvoir à leur propre sûreté, et de chercher par eux-mêmes le remède que leur auraient refusé leurs magistrats. Cadix s'est sauvé, Cadix au milieu de ses agitations a conservé l'ordre; une seule goutte de sang n'a pas été versé dans Cadix, parce que l'autorité accueillit et partagea les vœux du peuple, pour ne point le pousser au désespoir : parce qu'elle agit à sa place afin de conserver son repos. Le sang qui a coulé dans les provinces où les autorités ont gardé le silence, dans les provinces auxquelles furent enlevés les chefs les plus accrédités par leur patriotisme et leur héroïsme, est un témoignage douloureux, mais incontestable, que les magistrats de Cadix ne se sont pas trompés sur le motif de leurs réclamations et de leur résistance à l'admission de chefs qui auraient exposé cette province aux mêmes désastres.

Cadix ne veut rien de plus que la constitution. Jamais il ne souillera la gloire d'avoir été le berceau de la liberté et la planche de salut dans le naufrage de la patrie. Si ses ennemis lèvent la tête dans d'autres provinces, s'ils osent fouler aux pieds le pacte sacré de notre alliance et de notre prospérité, tous les habitans de la province de Cadix sont prêts à voler à sa défense, à le sceller de leur sang, à punir les agresseurs, et à prouver à la face du monde que leurs actions n'ont jamais et n'auront jamais d'autre but que l'appui et la défense de la constitution de la monarchie.

Invoquées par le peuple et poussées par l'opinion de leur province, les autorités de Cadix convinrent le 17 novembre qu'elles n'obéiraient point aux ordres communiqués par le ministère, lorsqu'ils seraient de nature à compromettre la tranquillité publique. Cette résolution, nécessaire pour conserver les lois et la constitution même, dont l'empire était prêt à disparaître au milieu du désordre, ne sera pas désapprouvée par le congrès chargé souverainement de soutenir les lois et la constitution. Le ministère éloigné et la confiance rétablie, la province de Cadix et ses magistrats montreront, comme ils l'ont fait toujours, leur obéissance au gouvernement constitué, sans aucune des contradictions ni des réserves qu'a pu seule leur dicter la crainte de voir encore une fois détruire le code de leur liberté, dont la défense est la première obligation que leur imposent leurs sermens.

Cadix, 21 décembre 1821.

Signés, Manuel François de Jaureguy, Jean-Josef Sanchez, intendans; Xavier Isturix, député; Pierre-Jean de Zalucta, député; Joachin Abreu, député; Joachin-Josef Loran, secrétaire.

Les lettres de Séville du 22 annoncent que le nouveau chef politique Sébastien était arrivé dans cette ville avec les ordres du roi. Le général Velasco rassembla les chefs du corps et leur dit qu'il était prêt à remettre le commandement. Mais l'ancien chef politique Escoredo pensa qu'il fallait attendre la réponse à la dernière représentation faite par la ville. Alors M. Sébastien dit en quittant l'assemblée, qu'il voyait bien qu'on ne voulait pas lui remettre le commandement, et qu'il allait en informer S. M. En effet le commandement ne lui fut pas remis, et les anciennes autorités étaient encore en exercice le lendemain.

On s'était occupé, dans les dernières séances, de discuter le rapport des commissions des finances et de divisions territoriales réunies, sur l'organisation des gouvernemens politiques des provinces, et la dotation des emplois pour ces administrations. Les traitemens des chefs politiques sont de cinq classes, depuis 40,000 réaux par an (10,000 f.), jusqu'à 1[illegible],000 réaux (25,000 f.)

Les cortès ont aussi continué la discussion du code pénal; elles se sont occupées de l'article relatif à l'établissement du jury. Divers orateurs ont été entendus le 20, sur la question préliminaire; il s'agissait de décider s'il y aurait ou non des jurés. La résolution adoptée par les cortès porte : « qu'il y aura des jurés dans les cas et de la manière qui seront déterminés par les lois. »

Dans la séance du 28, les cortès ont donné acte de la présentation d'une adresse de la municipalité constitutionnelle de Cadix, en date du 21 de ce mois, dans laquelle elle exprime au congrès sa reconnaissance pour sa résolution du 15, au sujet du message de S. M., déclarant que le ministère actuel n'a pas la force morale nécessaire pour gouverner la nation, et défendre les prérogatives du trône. (Voyez plus haut.)

Une semblable résolution a été prise sur une autre adresse des chefs de la garde nationale de Cadix, et sur une troisième représentation de la municipalité constitutionnelle de Séville.

On a procédé au renouvellement des président et vice-président des cortès. M. Rey a obtenu 71 voix sur 122 pour la présidence, et M. Villa, 74 sur 110 pour la vice-présidence.

INTÉRIEUR.

PARIS, 9 *janvier*.

S. M. a entendu la messe dans ses appartemens.

Pendant la matinée, le Roi a travaillé seul avec S. Exc. le ministre de sa maison.

Les princes partirent ce soir, pour aller chasser à Fontainebleau.

Il y a eu, à midi, conseil des ministres, qui a été présidé par S. M. Il a duré jusqu'à deux heures moins un quart.

Les enfans de France ne sont pas sortis.

Tous les journaux ont annoncé hier que la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à la presse périodique s'était assemblée : ce fait est inexact; cette commission s'est ajournée à jeudi.

— Le nommé Guichet, condamné à la peine de mort pour assassinat sur la fille dite *la Belle Normande*, devait être exécuté il y a plusieurs jours; une maladie grave survenue à ce condamné avait fait remettre l'exécution de l'arrêt. Guichet a été conduit à l'échafaud aujourd'hui à quatre heures après-midi.

M. l'aumônier de la conciergerie l'accompagnait jusqu'à la place de Grève.

On assure que l'un de ces jours derniers, un ecclésiastique respectable étant allé dans sa prison, dans l'intention de lui offrir les secours de la religion, cet homme féroce se précipita sur lui, et le mordit violemment.

— Les éditeurs de la Gazette de France, des Débats, de la Quotidienne, du Constitutionnel, etc., ont interjeté appel aujourd'hui du jugement rendu contre eux, par le tribunal correctionnel dans l'affaire du sieur Picquenard. Ce dernier peu satisfait de ce jugement a pris l'initiative, en interjetant appel hier contre lesdits éditeurs.

— M. le comte Lanjuinais a déposé ce matin à la chambre des pairs la pétition de M. Loveday.

— Deux voleurs ont accosté aujourd'hui un jeune homme qui portait un manteau à *la Quiroga*, l'un d'eux lui a cherché querelle, tandis que l'autre profitant du moment où le jeune homme ouvrait son manteau pour se défendre plus librement, lui a enlevé le manteau de dessus les épaules et a pris la fuite en l'emportant. Son camarade s'est également échappé.

— Hier à trois heures de l'après-midi, un garde-du-corps de la compagnie d'Havré, qui était de service chez S. M., est mort subitement dans la salle du Roi. Il était attaqué d'un anévrisme au cœur

— Une tentative de vol assez hardie a eu lieu avant-hier, à huit heures du soir, chez un horloger de la rue de Hanovre. Les voleurs au nombre de cinq, avaient fermé la porte extérieure de le boutique, et, profitant du moment où le marchand était dans son arrière-boutique, ils ont enfoncé un carreau et enlevé les montres accrochées à la devanture. Le bruit qu'a fait l'un d'eux a attiré l'attention de l'horloger; on est accouru à ses cris, et trois des voleurs ont été arrêtés.

— Théophile G...., jeune homme âgé de vingt ans, et appartenant, dit-on, à une fort honnête famille, fréquentait assez habituellement la maison du sieur Lebiond, limonadier. Dans le courant des mois d'août et septembre dernier, il y déroba deux bols d'argent; ce premier délit en entraîna bientôt un autre. Le jeune Théophile, qui se trouvait embarrassé du fruit de son larcin, eut recours à un expédient pour en tirer l'avantage qu'il s'était promis, il fabriqua un prétendu pouvoir qu'il signa du nom de M. Lebiond, et, porteur de cette pièce qui constituait un crime passible de la flétrissure et de la réclusion, il se présenta chez un bijoutier pour vendre les objets soustraits. Traduit aujourd'hui devant la cour d'assises sous le poids de la double accusation de vol et de faux en écriture privée, ce jeune homme, dont l'extérieur est modeste, a fait l'aveu de son crime avec tous ses détails. Il a été condamné à cinq ans de réclusion, au carcan, à la marque et à demeurer toute sa vie sous la surveillance de la haute police. Le jury avait résolu la question de faux à la majorité seulement de 7 voix contre 5; mais la cour, après quelques minutes de délibération, s'est unanimement réunie à cette majorité.

L'accusé a entendu prononcer son arrêt avec une sorte de curiosité qui aurait pu faire croire qu'il ne soupçonnait nullement la gravité de la peine qu'entraînait le crime dont il était déclaré coupable.

— On écrit de Tours le 5 janvier, que M. le vicomte de Briche était de retour de son voyage à Saumur. Le nombre des personnes arrêtées dans cette dernière ville est de 22. Un officier appartenant à l'école de cavalerie, avait obtenu un congé pour se rendre à Paris; son prompt retour ayant donné des soupçons, il a été arrêté au moment de son arrivée

— Voici l'extrait d'une lettre de Marennes, du 3 janvier :

» Notre atmosphère est ici tout-à-fait détraquée; de vie d'homme on n'a vu de pareils phénomènes. C'est aujourd'hui le 13.e jour qu'il pleut à torrent, jour et nuit; le tonnerre gronde sans cesse; les éclairs fulminent comme en été, la foudre tombe çà et là, la grêle casse nos vîtres, le vent de l'ouest qui règne est si impétueux, qu'il renverse les cheminées, les toits, etc., etc. Nos bâtimens de mer sont fracassés; plusieurs ont perdu corps et biens : je ne sais quand cela finira. Les météores se succèdent; ils viennent probablement de loin, car la terre est froide; le soleil ne paraît pas, et ne peut par conséquent pomper les émanations du sol. Jamais on n'avait rien vu de pareil dans cette contrée. »

Ce n'est pas quand un livre en est à sa dixième édition qu'il est nécessaire d'en faire l'éloge. L'empressement soutenu du public a prouvé qu'il vivrait au-delà de notre âge, et que l'avenir encore le jugerait comme nous. Les *Ruines* ou *Méditations sur les révolutions des empires*, par M. de Volney (1), sont en possession de cette gloire suprême. Sur six mille exemplaires qui en ont été tirés depuis quelques mois, à peine en reste-t-il quinze cents en magasin, pour satisfaire en partie aux nombreuses demandes qui s'en font chaque jour. C'est la jeunesse française qui enlève les *Ruines*. Elle se rappelle sans cesse, qu'ami d'une sage liberté, Volney se montra, comme elle, l'ennemi juré et du despotisme et de la licence. MM. Bossanges frères ont tout fait pour rendre cette dernière édition digne à la fois de l'auteur, des acheteurs et du sujet : gravures charmantes, papier fin satiné, addition considérable formée de *la loi Naturelle* ou *principes de la saine Morale*, sont en quelque sorte une marque de reconnaissance pour le succès flatteur et mérité qui a couronné leur entreprise.

(1) A Paris, chez MM. Bossanges frères, libraires, rue de Seine, faubourg Saint-Germain, un volume in-18, orné d'un portrait de Volney d'une gravure et de deux cartes gravées par Tardieu.

VARIÉTÉS.

Nos lecteurs pourront être surpris de trouver réunis, dans la personne d'Arthur W..., duc de W...n, un prince, trois ducs, un marquis, six maréchaux-de-camp, deux colonels, un lord-lieutenant, un capitaine-général, un maréchal-général, un quartier-maître-général, un gouverneur, un docteur, treize chevaliers, et un grand d'Espagne de première classe.

— *Extrait de la Gazette de Lausanne, du 28 décembre dernier.* Le président du tribunal de première instance du district d'Avenches, au sieur Louis, fils de Christophe Thomas, de la corporation bernoise, salut. D'office vous êtes cité à paraître pardevant le tribunal de ce district, le lundi 7 janvier prochain, à neuf heures du matin, aux fins de voir procéder à l'ADJUDICATION de l'enfant dont Liseite, fille de Pierre Bardet, de Villars, est accouchée audit lieu le 26 septembre dernier, duquel enfant elle vous a attribué la paternité. Donné pour vous être notifié, vu l'ignorance où l'on est de votre domicile actuel, par l'insertion dans la gazette de Lausanne. Signé, etc. etc.

LYON.

On a affiché hier matin, à Lyon, la deuxième liste supplémentaire des électeurs composant le collége du premier arrondissement électoral. Cette liste porte à 590 le nombre des inscriptions faites jusqu'à ce jour.

MM. les électeurs en retard de produire leurs pièces justificatives, sont prévenus qu'ils n'ont que jusqu'au 20 de ce mois inclusivement, pour faire leurs productions à la mairie.

—Nous avions été mal informés quand nous avons annoncé que M. Singier avait renouvelé le bail du Grand-Théâtre. Il nous apprend qu'il ne peut s'y décider, attendu que les établissemens des montagnes sur lesquels il ne jouit pas de tous ses droits, lui ravissent une grande partie des ressources qu'il avait, lorsqu'il s'est chargé de l'entreprise des spectacles.

Le produit de la représentation qu'il a consacrée au soulagement des Français malheureux à Barcelone, s'est élevée à la somme de 815 fr. 95 cent., qui a été déposée entre les mains de M. Sain, notaire.

Nous saisirons cette occasion pour rappeler à nos concitoyens, qu'ils peuvent déposer leurs dons au bureau du *Précurseur*, où une souscription a été ouverte. Nous nous ferons un devoir de publier les noms des bienfaiteurs et le montant des dons.

— Il est arrivé, ce matin, à Lyon, quelques pièces de canon du calibre de 24, venant de Toulon. Il en arrivera encore successivement un certain nombre d'autres, du même calibre; le tout est destiné à la place de Strasbourg.

— Avant-hier, deux amis passant sur la place Bellecour devant un marchand de ferraille, prirent deux fleurets pour escrimer; ils étaient démouchetés. L'un des tireurs reçut dans l'œil un coup si violent qu'il en est mort au même instant.

Souscription en faveur des Français malheureux en résidence à Barcelone, qui ont échappé aux ravages de la fièvre jaune.

II LISTE.

MM. Montain Docteur.	10 f.
Wonoven frères.	5 f.

L'Italie qui a déjà acquis plus d'un titre à la reconnaissance des amis des sciences, des lettres et des arts, vient d'enrichir l'Europe d'une nouvelle invention du plus haut intérêt.

Depuis long-tems les chimistes s'étaient épuisés en conjectures et en essais, pour découvrir une substance qui pût garantir le fer de la rouille et remplacer avantageusement les vernis préparés avec de l'huile ou avec des spiritueux dont on s'est servi jusqu'à ce jour. Cette précieuse découverte vient d'être faite par une société de savans de Naples. Déjà le roi de Naples a autorisé l'établissement d'une fabrique, pour favoriser les développemens de ce nouveau procédé, qui consiste à recouvrir le fer ouvré d'une composition métallique, qui s'identifiant promptement avec ce métal, remplace avantageusement le *plaqué*, rend le fer imperméable à la rouille, et lui donne le brillant de l'argent le plus pur.

D'après le prospectus qui vient d'être publié à Naples, la réunion de plusieurs métaux, depuis le plus rare jusqu'au plus commun, qui s'amalgament entre eux par le moyen des dissolvans et des préparations chimiques, compose ce corps métallique dur et sonore, lequel, rendu liquide par le calorique, s'applique sur le fer, et le garantit de toute détérioration. Cette application s'identifie bientôt avec le fer, et s'insinue tellement dans ses pores, qu'il est impossible de lui en faire absorber plus de ce qui lui est nécessaire pour s'en recouvrir; ce qui donne à cette composition, la propriété de n'augmenter presque nullement le volume du fer sur lequel elle s'applique; de ne combler ni altérer aucun trait de la lime, même la plus fine, ni aucune lettre ou marque quelconque qui existe sur le fer avant l'application; de ne nuire aucunement à la trempe des armes blanches et des ustensiles domestiques, ni à leur tranchant.

Les objets sur lesquels cette préparation peut s'appliquer sont: les lits, les balcons, les rampes, les garnitures des portes, des fenêtres et des appartemens, les garnitures des cheminées, les chandeliers, les lampes, et tous les ornemens des églises, pourvu qu'ils soient en fer; les brides, les étriers, et tout ce qui tient à l'art du carrossier; les armes blanches, ainsi que leurs fourreaux en fer, les armes à feu et leurs batteries; les instrumens de mathématiques, tous les outils fins et grossiers dont les artistes peuvent faire usage; enfin, toutes les machines appartenant à la mécanique et à la physique, les horloges, les métiers en fer, etc.

La société qui vient de faire cette précieuse découverte, et qui est gérée par M. Pascal Migliacciao et comp., ne s'oppose pas à l'établissement de pareilles manufactures dans tous les états où elles seront jugées utiles. Le gouvernement ou les particuliers qui voudront former cette entreprise, pourront s'adresser à la société de Naples, pour connaître les bases et les conditions sur lesquelles ces établissemens doivent être fondés.

Rien de nouveau pour les affaires de l'Orient dans les numéros de l'Observateur autrichien, des 30 et 31 décembre passé. Les effets publics étaient toujours un peu en baisse à Vienne, où les métalliques ont été cotées à 73 7/8, à la bourse du 29 décembre. (Point de bourse le dimanche 30 décembre.) Nos autres journaux d'Allemagne, qui vont jusqu'au 6 janvier, ne contiennent également aucune nouvelle venant de Constantinople.

—Un journal d'Allemagne (la gazette du Necker), qui se distingue bien plus par la perversité de sa doctrine, que par la véracité et le mérite de sa rédaction, s'amuse depuis quelques jours à donner à ses lecteurs une prétendue biographie des nouveaux ministres que le roi de France vient d'appeler à son conseil. Nous sommes loin de croire que les mensonges maladroits et dégoûtans que débite le gazettier allemand puissent faire fortune parmi ses compatriotes: nous croyons encore moins que c'est pour des Français qu'ils sont écrits. Notre nation toujours disposée à approuver une juste et franche critique des hommes en pouvoir, repoussera avec indignation des calomnies qui n'ont pas même le mérite d'être proférées en face de celui qu'elles accusent et dont nous sommes à portée de juger la tendance.

—Des nouvelles particulières et dignes de foi que nous recevons de Saint-Pétersbourg, nous annoncent que M. de Strogonoff est journellement appelé au conseil par l'empereur Alexandre, auprès duquel il paraît jouir de la plus grande faveur. Quelques personnes concluent de-là que la guerre est inévitable et peut-être ne se trompent-elles pas. Dans tous les cas, on ne saurait nier que M. de Strogonoff, n'ait montré une fermeté et une dignité que, malheureusement pour quelques Etats, n'ont pas toujours eu tous leurs agens diplomatiques. Ce n'est pas la première fois que M. de Strogonoff a fait preuve de la fermeté de son caractère. Lorsqu'après le traité que le Grand-Seigneur conclut en 1812 avec l'empereur de Russie, malgré la guerre encore très-incertaine dans laquelle celui-ci se trouvait engagé contre l'empire français, M. de Strogonoff fut nommé ambassadeur à Constantinople, il retrouva dans le vieilles archives que, contradictoirement à l'usage consacré envers les autres nations, les envoyés de Pierre-le-Grand avaient joui du droit de faire entrer leur frégate armée dans le port de Constantinople; il voulut faire revivre ce droit, et donna des ordres en conséquence au capitaine qui commandait la frégate. Ainsi que ce dernier l'avait prévu, les batteries des forts tirèrent sur eux à boulet; M. de Strogonoff se contenta de faire rendre le salut, et débarqua avec sa frégate armée. Ce sont, nous en convenons, des puérilités diplomatiques que ces droits inutiles et de pures conventions; mais ils cessent d'être puérilles, si l'on considère l'importance que l'on y attache, et quelle influence ces riens ont souvent sur de grands événemens. N'oublions point que le traité de Westphalie fut retardé par l'interruption des conférences de Munster, et que cette interruption, qui dura près d'une année, n'avait d'autre motif qu'un manque d'étiquette. Il pleuvait, M. de Mesme, comte d'Avaux, ne descendit point assez de marches en reconduisant l'envoyé de Venise, Contarini, et le nonce du pape, Fabio Chigi, ne put terminer à l'amiable un différent sans lequel la Valteline n'aurait peut-être pas été ravagée par les armes françaises.

CORRESPONDANCE.

On écrit de Strasbourg, 7 janvier:

« Les nouvelles que nous recevons de Colmar sont très-satisfaisantes, et le complot de Belfort est complètement avorté. M. le général Rambourg, commandant le département du Haut-Rhin, est venu donner aujourd'hui à cet égard à M. le lieutenant-général commandant la 5.e division, les assurances les plus positives. Plusieurs arrestations importantes mettent les magistrats sur la voie du délit, et le voile qui couvre encore les véritables auteurs de ces odieuses menées sera sans doute bientôt déchiré. Espérons qu'une prompte et sévère justice nous mettra enfin à l'abri de ces tentatives insensées dont la démence égale presque le crime; l'immense et saine partie de la population de l'Alsace repoussera toujours avec indignation les tentatives que vient de renouveler la malveillance, pour ébranler le trône légitime qui protége nos libertés, et qui seul peut consolider notre avenir. »

— On écrit de Bayonne :

« Le nombre des familles espagnoles qui quittent la péninsule, est plus grand que nous n'aurions pu le prévoir : plusieurs de nos correspondans, soit de Madrid, soit des provinces, qui ne s'occupaient que d'affaires de commerce, nous avaient jusqu'à présent montré assez de sécurité à cause de leur indifférence en fait de changemens politiques; ils pensent autrement aujourd'hui : quelques-uns, qui ont pu réaliser leur fortune, viennent attendre en France l'issue des événemens; d'autres y ont envoyé leurs femmes et leurs enfans, tant ils craignent les suites de l'exgération du parti libéral. Plus de quarante personnes sont entrées au lazaret de Béhobie. Un de nos amis, qui a quitté Madrid dans la nuit du 17 au 18, fait un tableau désolant de l'état de la capitale : les nuits y sont troublées comme les jours par les démonstrations les plus menaçantes contre tout ce qui est réputé tenir, par des affections ou des alliances, aux ennemis de la révolution; des placards affreux, des marques rouges signalent certaines maisons comme devant être le but des vengeances des révolutionnaires, si les insurrections des provinces font des progrès, ou s'il se manifeste dans la capitale quelque mouvement qui y corresponde.

» Tout homme un peu marquant est taxé de trahison, s'il n'applaudit pas à des propos incendiaires. Plusieurs membres des cortès ou bien des magistrats qui, dans le principe, avaient exprimé des vœux pour un changement de système, sans prévoir les funestes conséquences qu'il a eues, sont en butte aux soupçons et aux dénonciations des énergumènes de la *Fontana de Oro*. Ceux-ci disent hautement qu'ils n'attendent qu'une circonstance favorable pour forcer enfin les ministres à s'en aller : on dit que c'est l'arrivée de *Riégo*.

» Les derniers choix qu'a fait le roi auraient dû satisfaire les novateurs s'ils n'avaient réellement en vue que l'amour de la constitution. Le général Romarale et le colonel Escared, qui sont envoyés à Cadix, le premier en qualité de commandant-général de la province, et le second comme chef politique, ne sont point ennemis du système constitutionnel; mais ils ont l'anarchie en horreur. Mina lui-même, qui a été entraîné dans quelques fausses démarches, a encouru la défaveur des *patriotes purs*. Ce général a décidément résigné le gouvernement de la Galice au maréchal-de-camp Ramond Lopès, qui a fait reconnaître le général Latre en qualité de commandant supérieur de la province. On ne peut se faire une idée de la rage des clubistes, lorsque ces nouvelles ont été répandues à Madrid..... Les cris de *vive Riégo* ont éclaté avec une fureur qui tenait du délire. Le nom de cet homme est décidément devenu le mot d'ordre le plus significatif de tous les factieux. »

(Extrait d'une lettre de Lintz, AUTRICHE, 24 décembre.)

La tournure que les affaires ont prise en Turquie est fort désagréable à notre gouvernemeut. Malgré tous ses efforts, il n'a pu parvenir à l'aplanissement des différens entre la Russie et la Porte, et il est plus que probable qu'il n'y parviendra plus. On assure du moins que les dépêches arrivées de la part de M. Lebzeltern, notre ministre à Saint-Pétersbourg, font présumer que les hostilités ne tarderont pas à commencer. La Russie ne paraît pas disposée à attendre plus long-tems la réponse qu'on a promis de lui faire; mais ce qui a indisposé le plus le cabinet de Saint-Pétersbourg, c'est la continuation des assassinats et des excès, non-seulement à Constantinople, mais aussi dans toutes les parties de la Turquie, et notamment en Moldavie et en Valachie, malgré toutes les promesses faites précédemment que ces excès seraient désormais empêchés.

Le bruit s'est répandu que la cour de Russie ne tardera pas à publier une déclaration qui motivera la guerre.

Les lettres de Brody font mention de nouveaux mouvemens qui ont eu lieu dans les provinces méridionales de la Russie, et dont le but n'est pas difficile à deviner.

MÉMOIRES DU DUC DE LAUZUN.

Beau, brave, généreux et spirituel, tel était le duc de Lauzun, tel nous le représente le prince de Talleyrand, dans son discours prononcé, le 15 novembre dernier, à la chambre des Pairs. Cet éloge suffirait pour que les Mémoires du duc de Lauzun excitassent, au suprême degré, la curiosité, si déjà plusieurs circonstances ne leur avaient donné une certaine célébrité avant que leur publication ne vînt la justifier.

Ils ont été salués, dès leur entrée dans le monde, par une courte et noble réclamation de M. le duc de Choiseul.

L'on a dû s'indigner avec raison contre l'audacieuse inconvenance d'une telle publication; l'on a justement gémi de ce qu'aucune loi, en laissant à la presse cette précieuse liberté sans laquelle il n'y a point d'autre liberté, ne mettait à couvert de la diffamation l'honneur des familles. Mais séduits peu à peu, les lecteurs ont pardonné une indiscrétion aussi amusante, semblable à ces beautés dont il y est si souvent question, qui, dans l'ouvrage, commencent par s'indigner contre le noble duc, et finissent par ne plus pouvoir le quitter.

Ces mémoires sont-ils bien réellement du duc de Lauzun, ou sont-ils apocryphes? Cette double question est permise dans un tems où l'on se croit tout permis pour réussir. Cependant, en admettant toutes les réclamations, même celles d'une femme de beaucoup d'esprit; en remarquant quelques lacunes, qu'auraient faites, à défaut de ceux de la censure, les ciseaux de la complaisance, on conviendra que si leur authenticité n'est point prouvée, elle est admissible. Ils sont écrits avec un charme attachant, avec la plus piquante variété; ils rappèlent, sans désavantage, les mémoires du comte de Gramont. Je vois d'ici les froids grammairiens appeler fautes de français, une foule de ces négligences heureuses, qui tombent naturellement de la plume d'un homme du monde, alors qu'il retrace ses souvenirs, qu'il cause pour ainsi dire avec lui-même, sans daigner seulement faire attention à ces vétilles qui choquent tant la pédanterie. Mais quelle vérité dans les nombreux et brillans portraits qu'il trace sans effort! Quelle naïveté dans le récit de ses amours! Car ce qui attache surtout, ce qui fait aimer le duc de Lauzun en lisant ses mémoires, c'est que, malgré ses nombreuses et brillantes aventures galantes, il n'était nullement ce qu'alors on appelait un *roué*; il inspirait des passions et il les partageait; tendre et romanesque à l'excès, aucun procédé indigne n'a terni sa carrière galante, et jamais dans sa vie il n'a manqué l'occasion de faire une bonne action. On chercherait vainement dans quelqu'autre ouvrage que ce soit, un tableau plus fidèle des mœurs en France à la fin du règne de Louis XV depuis la scandaleuse faveur de la petite l'Ange, devenue comtesse du Barry.

Lauzun raconte avec une grâce inexprimable, par quel mot de prudence il ne l'avait pas connue tout à fait. En lisant ses Mémoires, on croit, par moment, assister à ces ignobles tracasseries de cour, à ces intrigues mesquines qui précédèrent la disgrâce du duc de Choiseul et son exil à Chanteloup. Le duc de Lauzun avait à se plaindre du ministre tout puissant, il courut auprès du ministre disgrâcié. Ses voyages en Angleterre, ses liaisons avec quelques célèbres anglaises, tout le roman de ses aventures à Londres, en Holande, à Paris et à Varsovie avec la princesse Czartoriska, la jalousie du prince Repnin, et la noble conduite de ces deux rivaux; le goût du duc pour lady Baymore, laquelle, pendant l'hiver, faisait attendre un grand seigneur cinq heures durant dans un cabriolet; sa noble conduite à la cour de la jeune reine, après la mort de Louis XV; sa faveur, et par conséquent sa disgrâce; car, à la cour, l'une ne vient jamais sans l'autre; les tracasseries que lui causent ses ennemis et sa famille, ses amours accidentels qui le consolent par intervalle des chagrins que lui causent des liaisons plus sérieuses; tout cela raconté avec vérité, tout cela, dis-je, suffit bien pour faire naître tout l'intérêt qu'inspire la lecture de ce volume.

Les esprits plus sérieux auxquels le récit d'aventures galantes et romanesques, racontées un peu librement, et des portraits de cour ressemblans ne suffiraient point, seraient dans une étrange erreur, s'ils pensaient ne trouver que des frivolités dans les Mémoires du duc de Lauzun. Dans plusieurs passages, il jette un grand jour sur le gouvernement d'alors, sur les ministres, sur l'expédition du Sénégal, et surtout sur cette fameuse guerre de l'indépendance des États-Unis d'Amérique dont les résultats ont été si vastes, et à laquelle le duc de Lauzun, alors amoureux sans espoir, a pris une part si active. Ses Mémoires finissent au retour de l'expédition commandée par le comte de Rochambeau, c'est-à-dire, au mois de mars 1785.

C'est à regret qu'on quitte alors le duc de Lauzun; on voudrait le suivre pendant les années qui se passèrent avant la convocation des états-généraux et de l'assemblée constituante, où il se fit remarquer par une profonde raison.

On ne serait pas même fâché de savoir si, enfin, sa belle M.me de C.***, pour laquelle il brûlait depuis si long-tems, finit par le rendre heureux. En vérité, il le mérite, et tout lui doit bien être pardonné; que si, d'ailleurs, quelques personnages d'un grand nom conservaient quelques doutes sur la régularité des mœurs de leurs aïeules, ils peuvent se consoler : le duc de Lauzun était d'assez bonne maison, pour qu'il n'y ait pas mésalliance; et tout doit s'excuser en bonne compagnie, si ce n'est de déroger. V.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Par jugement rendu contradictoirement par la première chambre du tribunal civil de Lyon, le quatre janvier mil huit cent vingt-deux, enregistré et expédié, entre Claire Pradel, veuve de Jean Chrétien, épouse de Jean Bigot, ci-devant marchand de vins, demeurant à Lyon, place Louis-le-Grand, n.° 7. Elle propriétaire et tripière, ayant son domicile de droit en celui de son mari, et son domicile de fait audit Lyon, grande rue de l'Hôpital, n.° 35, d'une part, ledit Jean Bigot, ci-devant marchand de vins, actuellement sans profession, d'autre part, Mathieu Desjoyeaux, tripier, demeurant à Lyon, Grande-de l'Hôpital, n.o 35, créancier d'autre part, et Hugues Bonnardet, cultivateur champêtre de la commune de Saint-Genis-Laval, y demeurant, gardien fo[illegible] aussi d'autre part; ladite Claire Pradel, veuve de Jean Chrétien, épouse Jean Bigot, a été séparée de biens d'avec ce dernier et autorisée à reprendre la libre gestion et administration d'une maison située à Lyon, rue Pa[illegible] n.o 5, et d'un domaine situé en la commune de Saint-Genis-Laval, qui s'est constitués en dot.

M.e Regnard, avoué près le susdit tribunal, demeurant à Lyon, rue du Bœuf, n.o 16, a occupé pour la femme Bigot.

Pour extrait.

REGNARD.

BOURSE DE PARIS, du 8 janvier.

Cinq pour cent cons. j. du 22 sept. 1821.—86f. 50c. 60c. 65c. 60c. 50c. 45c. 40c. 35c. 86f. 30c. 20c. 15c. 20c. 15c 20c. 15c. 10c. 86f. 86f. 5c. 86f. 85f. 95c.

Act. de la Banq. j. du 1.er janv. 1822. — 1537f. 50c. 1540f.

Obl. de la ville de Paris, jouis. de janv. 1253f. 1252f. 50c. 1255f.

IMPRIMERIE DE BRUNET, PLACE St.-JEAN, N.° 3.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*